

Monsieur
Luzius Wasescha
Ambassadeur
Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)
Commerce mondial
Palais fédéral est
3003 Berne

Lausanne, le 25 janvier 2005
S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2005\POL0501.doc
NOL/fr

Information sur la révision de l'AMP (Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics) et consultation des milieux intéressés sur requêtes à formuler aux membres de l'AMP

Monsieur l'Ambassadeur,

Votre courrier du 14 décembre 2004, reçu le 22 décembre 2004, concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Nous vous informons que les membres que nous avons contactés n'ont formulé aucune remarque particulière sur les améliorations possibles des annexes des Membres de l'AMP et sur les questions adressées aux milieux économiques.

Toutefois, la CVCI tient à souligner que toute mesure favorisant, simplifiant et ouvrant l'accès aux marchés publics mondiaux pour les soumissionnaires suisses est évidemment bienvenue.

En effet, il est souhaitable que la Suisse entame toutes les démarches nécessaires pour que les autres entités de l'annexe 3 de l'AMP, tels que le Canada, les Etats-Unis, le Japon, la Corée, Singapour, Israël, qui n'accordent pas un accès non-discriminatoire aux fournisseurs de biens et services, ouvrent le marché aux soumissionnaires suisses pour certains domaines (électricité, aéroports, transports urbains, transformateurs électriques, etc.). Il est évident, qu'ensuite, la réciprocité devrait être respectée.

La Suisse devrait également solliciter les pays qui ne soumettent pas aux règles de l'AMP certains services (Canada, Chine, Israël, Japon, Corée, Aruba, Singapour et les Etats-Unis), afin que ces derniers ouvrent également ces secteurs (services de transports terrestres et aériens, services financiers, services d'études de marché et sondage, service de publication et d'impression, etc.) et acceptent de les soumettre aux règles de l'AMP.

La CVCI soutient également une harmonisation plus poussée des valeurs seuils afin d'avoir une pratique uniforme en la matière.

Nous ne jugeons pas indispensable d'organiser une réunion suite à cette consultation ; le cas échéant, nous vous serions reconnaissants de nous y associer.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Norma Luzio
Sous-directrice